



Archi-Strasbourg

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
Période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Jeudi 13 janvier 2022

L'Assemblée Générale d'Archi-Strasbourg se déroule au 5^e Lieu et débute à 18h30.

Nombre de membres présents ou représentés : 15 adhérents sur 70.

Nombre de participants (membres ou non) présents : 10.

Fabien Romary, président de l'association Archi-Strasbourg, remercie les membres du bureau qui sont présents et leur exprime ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. L'association a eu 10 ans cet automne, mais vu la situation sanitaire, cela ne pourra pas être fêté comme il se doit.

Etant donnée l'absence de la responsable du lieu pour raison de maladie, et l'organisation au pied levé par ses collègues, la séance doit se terminer à 19h25.

Le président présente l'ordre du jour et les membres du CA aux nouveaux : Anne-Françoise Auberger, responsable des sorties et conférences, Laurence Luong, trésorière, Méline Didierfresse, secrétaire (excusée aujourd'hui).

1. Bilan de l'année écoulée – événements 2020-2021

Deux *visites guidées* et une *conférence* ont été proposées.

Réunions et rencontres :

Février 2021 - Présentation d'Archi-Wiki aux étudiants de Master « Erasmus mundus »
Euroculture

Octobre 2021 - Interview dans le cadre de la parution de l'ouvrage « Les 12 Majuscules »
CAUE67 – Guide d'architecture 1870-2020
Formation aux outils de recherche avancée du site

Activité :

Mars à novembre 2021 - Totems patrimoniaux – Phase 2 : 33 fiches relues, corrigées, amendées

Mars 2021 - Changement d'hébergeur du site Archi-Wiki (incendie d'OVH) et nouveaux développements

→ voir le [Rapport d'activité en annexe](#)

En plus des agences immobilières, un membre indique que le site est aussi très utile aux notaires.

2. Rapport de la trésorière

Les comptes sont présentés par Laurence Luong, trésorière de l'association.

Charges	Du 1/10/2020 Au 30/9/2021	Produits	Du 1/10/2020 Au 30/9/2021
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Hébergement du site et nouveau serveur	2 323 €	Report solde antérieur	21 943 €
Développement du site	6 840 €	Cotisations	1 295 €
Amandine Totem	1 500 €	Dons	2 380 €
Autres frais	377 €	Intérêts bancaires	89 €
		Unistra / Euroculture	1 000 €
Charges financières			
Frais bancaires	61 €		
Total des charges	11 101 €	Total des produits	26 707 €
Solde créditeur	15 606 €	Total général	26 707 €
Total général	26 707 €		

Au 30 septembre 2021, l'association affiche un bilan de 15 606 €. Les recettes (hors report du solde antérieur) s'élèvent à 4 764 € et les dépenses à 11 101 €, dont 7 000 € environ pour le développement du site. Le président aimerait développer davantage, mais les prestataires informatiques sont surbookés ; on ne peut pas non plus recruter quelqu'un, la trésorerie n'est pas assez conséquente pour cela. Contrairement à l'an dernier, nous n'avons pas reçu de subvention de la ville pour 2020-2021, mais 5 000 € ont été versés en fin d'année pour l'exercice 2021-2022.

Cotisations : cette année, le montant correspondant aux cotisations est équivalent à celui de l'année dernière (1 295 €). En effet, le nombre de membres est identique : 70.

Dons : en revanche, les dons sont à nouveau en hausse : 2 380 € cette année, contre 1 012 € l'an dernier : 23 membres font des dons, auxquels s'ajoutent 29 donateurs non membres.

3. Rapport des réviseurs aux comptes

Les comptes sont certifiés par Christian Bucher et Pierre Haas. Ils font remarquer, que c'est malheureux que l'incendie d'OVH ait coûté de l'argent à l'association : notre infogérant en effet a dû migrer tout de suite chez un autre hébergeur (sinon il y aurait eu un interruption de service pendant au moins plusieurs jours).

4. Quitus de gestion

Les comptes sont approuvés par l'assemblée et le quitus est donné.

5. Fixation du montant de la cotisation annuelle

Après consultation de l'assemblée, les tarifs restent inchangés par rapport aux années précédentes :

- 20 € cotisation de base
- 30 € cotisation couple
- 10 € cotisation étudiant, bénéficiaire du RSA et personnes non-imposables, sur justificatif

Les dons sont déductibles des impôts au delà du montant de la cotisation. Un reçu fiscal est délivré par l'association. Les donateurs ou entreprises mécènes sont visibles sur le site à l'adresse suivante : https://www.archi-wiki.org/Nos_donateurs

6. Budget 2021-2022

Le budget prévisionnel de l'exercice 2021-2022 est fixé à 10 000 €, voté à l'unanimité.

7. Point sur la situation / perspectives de développement

Fabien Romary présente la « recherche avancée » très puissante avec des filtres de recherche : années de construction, quartier, sous-quartier, courant architectural... ainsi que les nouveautés du site, notamment l'onglet Multimédia dans la module Recherche, qui permet de sortir toutes les photos relatives à un critère (ex : lucarne), et également l'affichage de tous les bâtiments d'une rue.

L'assemblée générale se termine à 19h30 et nous remercions le 5^e lieu pour son accueil.

Les membres sont invités à l'issue de l'AG à prendre un verre dans une brasserie du centre ville.